

INSCRIPTION EN LICENCE PREMIERE ANNEE : DAP BLANCHE ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

> Vous souhaitez candidater en Licence première année (L1) en France ?

Vous êtes de nationalité turque ; ou un ressortissant d'un pays hors UE et vous résidez en Turquie ; et vous voulez candidater à une licence première année en France :

Dans ce cas, vous devez faire une préinscription : DAP BLANCHE

> Validez dès maintenant les étapes de votre dossier DAP :

1) Inscription

Inscrivez-vous et créez votre dossier sur le site de Campus France Turquie:

www.turquie.campusfrance.org

2) Remplissez le formulaire Campus France et validez vos « démarches »

Vous devez impérativement :

- remplir en ligne le dossier Campus France (nous vous invitons à consulter le guide à votre disposition)
- confirmer vos candidatures aux programmes de Licence 1 pour lesquels vous souhaitez postuler
- saisir la validation finale jusqu'au 15 décembre 2021

Vous avez la possibilité de choisir **1 à 3 formations dans 3 universités maximum**

ATTENTION ! Vous pouvez postuler sur des intitulés de mention de licence différents. Cependant, les commissions de sélection des universités prennent en compte la cohérence de votre projet de poursuite d'études en France, dans son ensemble.

IMPORTANT : Nous vous invitons à consulter le guide à votre disposition

3) Les frais d'inscription

Vous devez vous acquitter **des frais de 170 Euros** jusqu'au 15 décembre 2021 pour la validation de votre dossier.

Vous pouvez effectuer un virement bancaire **depuis n'importe quelle agence TEB**, sur le compte suivant de **Fransa Büyükelçiliği** : TEB - IBAN N° : **TR55 0003 2000 0000 0048 7585 03**

IMPORTANT : Au moment d'effectuer le paiement, vous devez indiquer votre nom et prénom ainsi que votre numéro Campus France commençant par TR

Montant des frais EEF :

- 170 Euros

4) Documents requis pour la constitution de votre dossier :

Vous devrez remettre les documents indiqués ci-dessous à votre espace Campus France de rattachement (Ankara, Istanbul ou Izmir) **avant le 15 décembre 2021.**

- Extrait d'acte de naissance **plurilingue**
- dans le cas où vous êtes élève au lycée :
 - **Relevés de notes des 2 années précédentes (10^{ème} et 11^{ème}) et du premier semestre de l'année en cours (12^{ème}),**
 - **Certificat de scolarité,**
- Dans le cas où vous êtes étudiant en licence,
 - **Vos relevés de notes des trois dernières années au lycée ET LA TRADUCTION DES DOCUMENTS PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ (IL N'EST PAS NECESSAIRE DE FAIRE CERTIFIER PAR UN NOTAIRE)**
 - **La photocopie de votre diplôme de lycée et le certificat d'inscription à l'université ET LA TRADUCTION DES DOCUMENTS PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ (IL N'EST PAS NECESSAIRE DE FAIRE CERTIFIER PAR UN NOTAIRE)**
- **Le bordereau de paiement de la banque TEB** justifiant que vous avez payé les frais Campus France
- Pour les étudiants ayant passé le test ÖSS : **la photocopie de l'attestation de résultat, ET LA TRADUCTION DES DOCUMENTS PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ (IL N'EST PAS NECESSAIRE DE FAIRE CERTIFIER PAR UN NOTAIRE)**

Tous les relevés de notes et diplômes téléchargés doivent être officiels, les documents téléchargés directement à partir du site de votre école ne sont pas acceptés. Les relevés de notes doivent être signés, tamponnés, avec signature électronique ou codées QR.

Les documents téléchargés du site e-Devlet sont acceptés cependant, ceux-ci doivent également être soumis avec leurs traductions assermentées.

5) Entretien

Vous serez convoqué à un entretien par votre espace Campus France de rattachement à partir du 15 décembre jusqu'au 1^{er} février 2022. Le conseiller Campus France vous posera des questions sur votre parcours et vos projets. L'entretien durera environ 20 minutes. L'entretien concerne seulement les candidats individuels et non pas les candidats des lycées francophones et/ou français. Si vous n'êtes pas convoqué jusqu'au **15 janvier 2022** veuillez contacter votre espace Campus France.

6) Validation du dossier

Les conseillers Campus France Turquie envoient votre dossier en ligne aux établissements choisis.

7) Connaissance de la langue française

Les candidats qui ne sont pas concernés par les cas d'exemption indiqués ci-dessous, **doivent passer les tests TCF (TCF tout public assorti d'une épreuve d'expression écrite obligatoire) pour effectuer une candidature aux universités en France.**

L'examen de français **TCF 2022** sera organisé à l'Institut Français (Ankara, Istanbul et Izmir). **Pour pouvoir passer le test TCF veuillez contacter les services des cours de l'Institut français de votre région.**

Cas d'exemptions :

- Les étudiants des établissements suivants : Ankara Tevfik Fikret Lisesi, İstanbul Notre Dame de Sion Lisesi, İstanbul Saint Benoit lisesi, İstanbul Saint Joseph lisesi, İstanbul Saint Michel Lisesi, İstanbul Galatasaray lisesi, İstanbul Sainte Pulchérie lisesi, Özel Küçük Prens Okulları, İzmir Saint Joseph Lisesi ve İzmir Tevfik Fikret Lisesi
- Les titulaires du DALF ou DELF B2 (Attention certains établissements peuvent demander un niveau C1, veuillez vérifier auprès des établissements choisis)
- Les candidats qui ont déjà passé le test organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et ont obtenu la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test ;
- Ceux, qui ont passé le test du TEF et qui ont obtenu au moins 14/20 à ce test.
- Les ressortissants des pays francophones dont la langue officielle est le français.

CAMPUS FRANCE TURQUIE

www.turquie.campusfrance.org

ESPACES

ANKARA

campusfrance.ankara@ifturquie.org

ISTANBUL

campusfrance.istanbul@ifturquie.org

IZMIR

campusfrance.izmir@ifturquie.org